

GENÈVE

Entre racines et bitume

On ne compte plus les réactions citoyennes liées à l'abattage d'arbres dans le canton de Genève. Les autorités font face à la quadrature du cercle.

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 MAUDE JAQUET



De nouvelles solutions sont à l'étude pour préserver les arbres du chemin de Pinchat. JPDS

URBANISME Genève, ville primée par le Conseil de l'Europe pour son projet de renaturation de l'Aire, pionnière d'un plan paysage à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, chantre des éco-quartiers. Genève et son credo, «construire la ville en ville», mais aussi son paradoxe: construire une ville plus verte, avec moins d'arbres.

«Abattre un arbre en ville, c'est peut-être en sauver dix en zone agricole!» La densification que connaît actuellement la cité calviniste s'appuie sur la nécessité de préserver les terres arables, rares dans le canton, mais tient aussi à une logique de rationalisation des déplacements des citoyens, explique Sylvain Ferretti, directeur général de l'Office de l'urbanisme. Des objectifs «verts» qui taillent dans le parc arboricole urbain et suscitent l'incompréhension d'une partie de la population.

Grogne citoyenne

Les projets immobiliers des Allières et de la Chevillarde sont devenus le symbole de l'abattage d'un patrimoine centenaire; l'éco-quartier de la Jonction, ensemble minéral sorti de terre cet été, celui d'une densification synonyme de tout béton. Depuis, chaque autorisation d'abattage délivrée par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) fait grincer des dents du côté des défenseurs des arbres.

Une réaction «saine», estime Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'OCAN. «C'est humain de réagir à ce qui est palpable dans notre environnement direct. A notre niveau, nous envisageons la préservation du patrimoine dans une stratégie plus large.» Chaque projet mené par les autorités doit s'intégrer dans le plan directeur cantonal, le plan paysage, le plan localisé de quartier... un «mille-feuilles» complexe.

«Quand on arrive à l'autorisation d'abattage, tout a déjà été planifié», constate Sylvain Ferretti. «On a la précaution de faire un projet avec le moins de casse possible, mais il y a toujours une pesée d'intérêts entre les arbres et les logements.» Et de pointer du doigt une réalité temporelle: «Il faudrait réagir vite au vu de l'urgence climatique, mais on se rend compte que nos processus ne sont pas du tout assez rapides. Un projet se concrétise rarement à moins de dix ans.» Les constructions qui sortent de terre aujourd'hui correspondent au pic de la crise du logement connue il y a une décennie par Genève et aux attentes d'alors, précise Valentina Hemmeler Maïga. Des chantiers axés sur la densification, où la végétalisation passait au second plan.

Contraintes incompressibles

La mobilisation des citoyens pro-arbres n'est pas pour autant vaine. Dans les projets actuellement à l'étude se joue la ville de demain. «Il y a un enjeu fort sur l'espace public, mis en lumière par la question émotionnelle des arbres en ville», estime Marcellin Barthassat, architecte et urbaniste co-auteur du plan paysage du Grand Genève. «Dans notre canton, la planification est exemplaire, mais le passage à l'acte est plus compliqué. Le débat sur la densité n'est pas nouveau. Il ne faut pas seulement répondre à la crise du logement, mais porter la réflexion sur des modèles de villes denses mais plus basses, à l'instar des villes historiques, certainement les plus durables!» Il insiste sur une approche où la densité est aussi végétale et consiste à prolonger les pénétrantes de verdure dans les quartiers, reliant ainsi la périphérie naturelle et agricole à l'hypercentre.

«On devrait plutôt traiter la masse que les arbres individuellement», renchérit Alain Etienne, architecte paysagiste. «C'est délicat de placer des immeubles autour d'arbres isolés, au milieu d'une parcelle. Même si l'on préserve un lopin de pleine terre, on change toute l'écologie du terrain.»

Le réchauffement climatique et la prévalence des revêtements minéraux augmentent drastiquement les contraintes qui pèsent sur les arbres en ville. Confrontés à un climat plus chaud et plus sec, nombre d'entre eux présentent des échaudures, des brûlures de l'écorce. Ces atteintes rendent l'arbre plus vulnérables aux attaques parasitaires. «Ce qu'on voit superficiellement n'est pas forcément révélateur de l'état de santé de l'arbre», ajoute le spécialiste. «Quoi que vous expliquiez, les gens n'ont plus confiance. Là où je les rejoins, c'est que quand on abat, on sait ce qu'on enlève, mais on ne sait pas si le replantage aboutira.»

Changement de priorités

Le volume de terre minimum pour que soit acceptée une plantation compensatoire est de 9m³. Un volume que les spécialistes s'accordent à trouver insuffisant pour qu'un arbre majeur puisse se développer. Pourtant, dans un sous-sol mité par les réseaux de canalisations et les parkings souterrains, c'est déjà un défi que de dégager cet espace au profit d'un arbre. D'autant plus quand «l'arbre arrive toujours à la fin», regrette Alain Etienne.

Il faut alors se contenter des restes laissés par les bâtiments, la route, les infrastructures cyclistes et piétons... «Si l'on veut plus de végétation, alors il faudra inverser la logique: définir en premier ce qu'on donne à l'arbre», et en déduire quelles infrastructures peuvent cohabiter. Une logique qui, sous la pression populaire, fait son chemin: «On sent que les chefs de projets ne voient plus seulement l'arbre comme une contrainte. La conservation d'espaces de pleine terre devient un enjeu en soi», observe Patrik Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts à l'OCAN.

Une pesée des intérêts au cas par cas, fortement liée aux usages de l'espace urbain. Aujourd'hui, arbres et places de parc continuent de se livrer une guerre farouche dans l'hypercentre tandis que les parkings souterrains mitent progressivement un sous-sol devenu denrée rare. Demain, le canton prévoit l'augmentation des pistes cyclables et des voies propres pour les transports publics, infrastructures qui entreront elles aussi en concurrence avec des individus séculaires.

«LES ARBRES RENDENT DES SERVICES EXPONENTIELS»

Martin Schlaepfer, chargé d'enseignement au sein de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève, a travaillé deux ans sur le parc arborisé genevois. Dans le rapport *Nos arbres*⁷, il relève l'importance de la végétation en ville, et les services qu'elle offre à la population. Entretien.

Martin Schlaepfer. Carole Parodi

Quels sont les principaux bénéfices de l'arbre en ville?

Martin Schlaepfer: A Genève, le principal bénéfice est lié à la détente et aux loisirs. Il suppose un accès pour la population à des espaces arborés. Les arbres ont aussi un rôle de soutien à la biodiversité, en hébergeant et nourrissant d'autres espèces. L'effet qui devient le plus important avec le réchauffement climatique est celui d'îlot de fraîcheur: résultat de l'ombre produite par la canopée, mais aussi de l'effet d'évapotranspiration, ce phénomène de rafraîchissement lié à l'évaporation de gouttelettes d'eau.

Tous ces services sont exponentiels. Plus l'arbre est grand, plus les services qu'il offre sont importants. On a donc un retour sur investissement lorsque l'arbre est bien soigné sur dix ou vingt ans.

Quelles recommandations avez-vous émises concernant la gestion du patrimoine arboricole à Genève?

Si nous avons commencé cette étude, c'est que nous pensions que la valeur intrinsèque des arbres, mais aussi des services qu'ils nous rendent, était sous-estimée dans les arbitrages avant abattage. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien couper, mais il est souhaitable de remplacer les individus abattus, et même d'augmenter l'emprise de la canopée au niveau cantonal. Ce qui compte ce n'est pas tant le nombre, mais leur taille et la surface de l'ombrage qu'ils procurent. On préconise de viser 25% de surface ombragée contre 21% actuellement.

Vous évoquez le principe de compensation. Estimez-vous que le système actuel est satisfaisant?

Jusqu'à présent, une compensation d'égal à égal est demandée. Il faut replanter un arbre équivalent sur la parcelle concernée. Quand ce n'est pas possible, on peut payer un montant compensatoire dans un fonds de l'Etat. Ce montant n'est pas suffisant, car les promoteurs choisissent souvent de le payer plutôt que de laisser de l'espace pour un arbre. Et l'arbre replanté ailleurs ne bénéficie pas aux personnes touchées par la coupe.

Même quand un arbre est replanté sur place, le principe de compensation comporte des inconvénients. Il faut cinquante à cent ans pour qu'un arbre soit à nouveau au maximum des services qu'il peut rendre à la population. Et cette perte-là est nette, on ne la récupère jamais. Autre inconvénient: les arbres replantés ne sont souvent pas aussi sains. Soit parce qu'ils ne sont pas plantés en pleine terre, soit parce que les conditions ne sont pas optimales. Il n'est pas assuré que le potentiel du nouvel arbre se réalise.

Soutenez-vous un moratoire sur les coupes d'arbres, comme celui instauré en Ville de Genève ?

Tant mieux si le moratoire remet en question certaine de nos pratiques, mais il faut parfois se permettre de couper de petits arbres. Plus que la coupe en elle-même, c'est la minéralisation qui est dommage. Lorsqu'on bétonne un sol de pleine terre, la perte est quasi irrémédiable. On arrive très difficilement à recréer les conditions initiales qui pourraient, elles, être propices à planter un nouvel arbre.

C'est peut-être là que je rejoins l'idée d'un moratoire. Il ne faut plus laisser la compensation monétaire comme porte de sortie mais exiger des efforts plus importants pour préserver la pleine terre qui permet aux grands arbres de s'épanouir.

¹ sorti le 13 septembre 2018